

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	17 (1909)
<b>Heft:</b>	9
<b>Quellentext:</b>	Copie du discours que Monseigneur le Gouverneur Bondely a prononcé au chœur de l'église paroissiale d'Aigle, le lundi 14 novembre 1763, jour de sa présentation dans ce Gouvernement
<b>Autor:</b>	Bondely

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Copie du discours que Monseigneur le Gouverneur Bondely a prononcé au chœur de l'église paroissiale d'Aigle, le lundi 14 novembre 1763, jour de sa présentation dans ce Gouvernement.*

Je me persuade que de toute cette nombreuse assemblée, il n'y a personne qui ne sache quelle est l'occasion du jour solennel que nous célébrons aujourd'hui; je dois croire que personne d'entre vous n'ignore son devoir, et que c'est avec plaisir qu'en fidèles sujets, vous voyez renouveler toutes les six années cette cérémonie. Vous venez T. Ch. et F. recevoir le lieutenant que vôtre souverain vous envoie pour le représenter parmi vous; et c'est dans les mains de ce lieutenant que vous renouvellerez vos serments de fidélité, que vous prêterez sans doute de grand cœur comme un des plus solides fondemens de vôtre bonheur; car le droit qui d'ancienneté vous attache au thrône de LL. EE. nos souverains seigneurs de la Ville et République de Berne, doit former une harmonie parfaite avec le choix que feroient vos cœurs; si dans ce jour vous aviez à vous donner un maître, où en trouveriez-vous un plus doux, plus bénin, plus juste, et plus genoreux; les principes de son gouvernement démontrent la magnanimité de ses sentiments. La libre et paisible jouissance de vos biens, et de vos personnes, vous laisseroit presque ignorer que vous avez un souverain, si ses bienfaits, sa protection, et son secours, ne vous le fai- soit retrouver dans toutes les occasions. En même tems qu'il veille à l'économie politique des districts que vous habitez, et en fait des contrées heureuses, en même tems ses soins infatigables pour la conservation de l'Etat mettent vos publics à l'abry de tout adver- saire et de tout pertubateur; vous ne pourriez jouir de plus de sûreté sous le plus grand roy de la terre; pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à jeter un instant les yeux sur tant d'autres peuples; je crois T. Ch. et F. devoir abréger le recit des motifs qui doivent lier le plus étroitement vôtre affection au doux gouvernement de LL. EE. nos souverains seigneurs, je ferois tort à vos lumière, et à vos cœurs, si je ne vous laissois le soin d'achever vous même ce tableau que je n'ai que bien foiblement ébauché. Il seroit bien triste que ces considerations n'occupassent vos esprits qu'au renouvellement de chaque prefecture, je dois supposer que journallement les pères instruisent les enfans du respect, et de la fidelité duës au souverain; je dois surtout croire, et supposer que ceux qui par leurs charges vous sont préposés dans le temporel,

tout come les pasteurs qui veillent au soin de vos ames ne négligent aucune occasion, pour contribuer à vous inspirer le plus sincère amour pour vôtre souverain, cet amour véritable qui est la seule baze solide des gouvernements de ce monde; c'est leurs devoirs, et comment suposerois-je qu'ils ne le font pas? Non assurement. Mais quand il y en auroit quelques uns de négligens entr' eux, j'espère que ce seroit sans aucune conséquence chez des sujets qui ne doivent pas ignorer qu'ils sont comptés parmi les fils ainés de l'Etat, et qui par la même doivent se distinguer dans le degré de leur dévouement. Ces considerations me persuadent T. Ch. et F. que j'aurai la satisfaction de voir chez vous, le plus grand emprésement à renouveler vôtre serment de fidélité, que vous jurerez sans peine, et que vous serez prêts à sacrifier vos biens et vos vies pour un si bon souverain quand la nécessité pourra l'exiger et que vous remplirez avec joie tout ce que le serment de ce jour exige de vous. Vous le prêterez entre les mains de vôtre nouveau gouverneur qui en même tems vous promet de la part de LL. EE. nos souverains seigneurs le maintien, et la conservation de vos bons us, anciennes coutumes, franchises, et liberté. Cet endroit de mon discours T. Ch. et F., me conduit naturellement à vous parler ici de moi, qui ai l'honneur d'être aujourd'hui vôtre gouverneur. Si l'envie de bien faire pouvoit suffire pour réussir, j'obstiendrois bien sûrement pendant le cours de ma préfecture et l'approbation de notre souverain, et la bénédiction de tous les individus de ce gouvernement. Mais ce sentiment de mon cœur, en me faisant rougir de mon peu de capacité ne fait qu'augmenter mes craintes. Quand j'envisage l'étendue, et l'importance de l'employ qui m'est confié; j'en suis frappé bien au delà de ce que ma foible prévoyance me dictoit, l'orsqu'au tems de mon entrée dans le conseil souverain je me trouvai appellé à desservir un jour un baillage; il n'est plus tems aujourd'hui de spéculer sur les devoirs que j'auray à remplir; le tems de ces devoirs est arrivé, et je dois mettre la main à l'œuvre, la crainte de n'y être pas assez bien préparé me feroit presque souhaiter de le voir encore reculé, si la flatteuse réception que je lis dans vos yeux ne me rassuroit. Mes craintes se dissipent à cette vue, et les heureuses dispositions que je remarque me font languir de commencer mes fonctions. La mort vous à privé T. C. et F. d'un gouverneur que vous avez eu à peine le tems de connoître assez pour donner un juste prix à vos regrets, il étoit digne de cet important employ par son humanité, par la douceur de son caractère, et par les sentimens de son cœur; la courte durée de sa préfecture ne doit point faire de tort à la

durée de sa mémoire, et vos cœurs répéteront sûrement avec moy, qu'il étoit fait pour faire vôtre bonheur. Que dirai je de celuy, qui après ce triste époque, s'est chargé par interim du soin de ce gouvernement; le connoître fait son eloge; vous avez eu ce bonheur, vous lavez vû; vous l'avez entendu, il vous à gouverné; si vous ne le connaissez pas encore assés; allez vous en informer chez les plus grands roys, adressez vous à quelle nation qu'il vous plaira; le moindre individu des contrées les plus éloignées vous apprendra quelle est la gloire, la reputation, et les mérites de celuy auquel je succéde auprès de vous. Qu'il m'est flatteur de vous être présenté par de telles mains! Je souhaiterois seulement que m'épargnant la confusion d'un foible discours il m'eut permis d'admirer dans un profond silence ses dernières traces de sa presence. Je finis T. Ch. et F. pour ne pas retarder plus longtems l'acte solemnel qui doit m'ouvrir la carrière que j'ai à courrir; nous allons donc tous à la face du Dieu vivant nous engager par les sermens les plus solemnels de remplirs nos devoirs; veuille le ciel y donner sa bénédiction, et imprimer le plus fortement dans nos cœurs; que de l'observation de ces devoirs, et de ces sermens sacrés dependra et nôtre bonheur dans ce monde, et nôtre salut éternel.

(Communiqué par M. Eug. MOTTAZ.)

---

## LAUSANNE EN IMAGES.

ESSAI D'ICONOGRAPHIE

(Suite.)

---

### Vues de la Caroline, de la Solitude, de la route de Berne.

Date approxim.  
de la vue.

1845 Bryner, sc.

La Cathédrale de Lausanne, vue de la Solitude, cuivre gravé.

Prop. du Vieux-Lausanne.

— Lemercier, L., à Paris, Jouvet, J., e., à Lausanne.

Lausanne, avec la vue du Jura, lith. teintée panorama 270/81 prise du Champ de l'Air avec la route de la Solitude et l'ancienne douane. Prop. du Vieux-Lausanne, B. 164.

— Anonyme.

Vue de Lausanne, lith. en noir 175/120, prise de la Solitude, sur la route une femme conduisant un âne (ex. Album de la Suisse pittoresque, 4<sup>e</sup> année).